

# SYNDICAT GRIGNOLS-LERM ET MUSSET

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : GRIGNOLS

### Synthèse de l'année 2018

0042

000455

## Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 analyses bactériologiques et 15 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Le syndicat des eaux et d'assainissement de la région de Grignols et de Lerm et Musset assure l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine des unités de distribution « Grignols », et « Lerm et Musset » au moyen de deux réseaux non connectés. L'eau distribuée sur le secteur de GRIGNOLS provient du mélange des eaux issues d'un forage profond captant la nappe de l'Eocène (285 m) et de 2 forages (60 m et 62 m) captant la nappe de l'Oligocène. L'eau des 3 forages est mélangée afin de distribuer une eau conforme pour le paramètre fluorures. Elle subit un traitement de déferrisation et une désinfection. L'eau est distribuée sur les communes de Cauvignac, Cours les Bains, Grignols, Labescou, Lavazan, Marions, Masseilles, Sendets, Sigalens et Sillas. La procédure d'autorisation de prélèvement et d'établissement des périmètres de protection des 3 captages est en cours. La société Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution en eau.

## Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

## Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,60 mg/l

## Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 39,87 °F.

## Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,19 mg/l.

## Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur en pesticides doit être inférieure ou égale à 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 93,33% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Un dépassement de la limite de qualité du paramètre fluorures fixée à 1,5 mg/l a été enregistré sur le réseau de distribution le 22/01/2018 non confirmé dans les prélèvements réalisés le 29/01/2018. L'exploitant n'a relevé aucune anomalie dans la gestion du mélange des trois forages.

**Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996**

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex  
Téléphone : 0557014544 – Télécopie : 0559145111 - Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)